

- Circulations :

Sur le chantier, soyez vigilant dans vos déplacements.

Respectez les balisages mis en place.

Bien que le piéton soit prioritaire sur tout le chantier, établissez un contact visuel avec tout conducteur d'engins pour vous signaler.

Dans le tunnel, empruntez les passages prévus à cet effet.

Pendant la visite restez groupés.



- Accès :

Utilisez les chemins sécurisés.

Descendez toujours face à l'échelle.

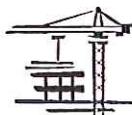


- Animaux

Les animaux ne sont pas acceptés sur le chantier.

- Charge suspendue :

Ne passez pas sous les charges suspendues.



- Électricité :

Ne touchez pas aux installations électriques.

N'essayez pas d'ouvrir les coffrets électriques.



- En cas d'accident et/ou d'incendie :

En cas d'accident et/ou incendie, restez groupés et suivez les consignes de votre accompagnateur.



Bonne visite

Construction de l'Aménagement hydroélectrique de ROMANCHE-GAVET

Sécurité des Visiteurs

INTRODUCTION

Bienvenue,

Bienvenue sur le site EDF du chantier Romanche-Gavet.

La sécurité des visiteurs et des intervenants sur le chantier est la première priorité. Nous vous demandons de lire attentivement ce document et d'adhérer aux règles qui y sont décrites en matière de santé et de sécurité.

Nous espérons vous réserver le meilleur accueil et une agréable visite.

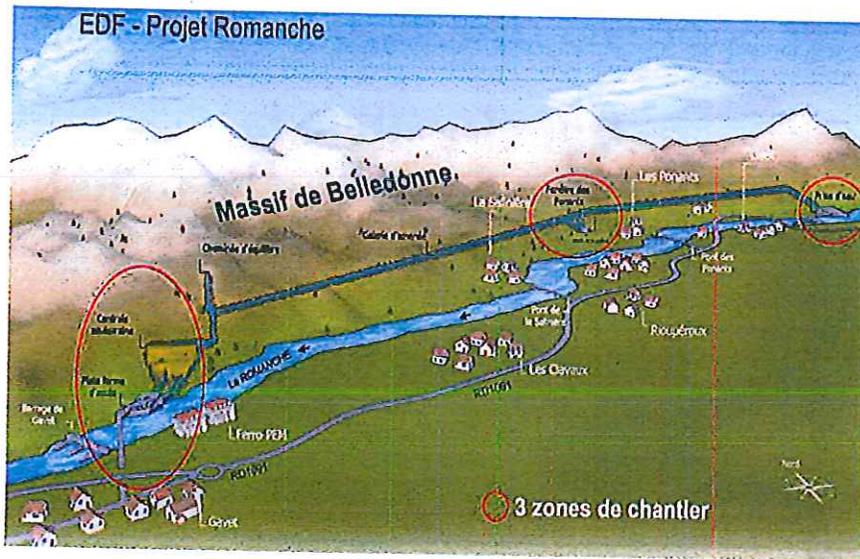
RÈGLES DE BASE

Lors de la visite vous serez encadré par un Accompagnateur, membre d'EDF ou d'une entreprise présente sur site sur : **Rester groupés et suivre l'accompagnateur.**

Pour des raisons de sécurité, certaines parties du chantier peuvent être inaccessibles au moment de votre visite : **Respecter les zones interdites et les consignes de votre accompagnateur.**

Le non-respect des consignes de sécurité données par votre accompagnateur peut entraîner la fin immédiate de la visite.

LE PROJET



Le chantier Romanche-Gavet est le plus grand chantier hydroélectrique actuellement développé par EDF en France.

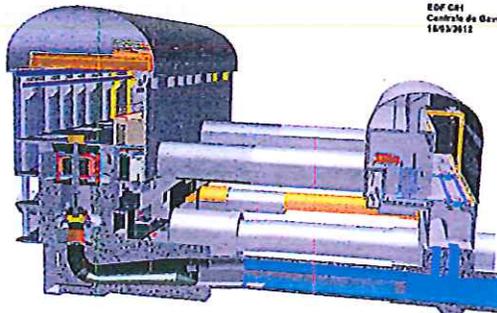


Le nouvel aménagement sera constitué des principaux ouvrages suivants :

- Un barrage-prise d'eau à Livet
- Une galerie d'aménée en charge de 9,3 km
- Une cheminée d'équilibre de 180 m de hauteur
- Un puits blindé de 160 m de hauteur
- Une usine souterraine à Gavet équipée de 2 turbines de 47 MW
- Des dissipateurs d'énergie
- Des conduites de fuite à la Romanche

Les travaux sont réalisés sur un linéaire de 10 km à partir de 3 zones principales de chantier sur la commune de Livet-et-Gavet :

- La zone de Livet à l'amont où sera réalisée l'ensemble des ouvrages de prise d'eau (barrage en rivière, prise d'eau, passe à poissons...),
- La zone des Ponants intermédiaire à partir de laquelle la galerie d'aménée sera percée au tunnelier,
- La zone de Gavet à l'aval où seront réalisés l'usine souterraine et les dissipateurs d'énergie.



2.

CONSIGNES DE SECURITE

- Forme physique :

Je reconnais avoir la forme physique suffisante pour évoluer sans danger pour ma propre santé (mobilité,...) et ne pas souffrir de claustrophobie. En cas d'incident, je peux avoir à parcourir à pied une distance importante (environ 6 km).



La visite du chantier est fortement déconseillée au moins de 12 ans et aux femmes enceintes.

- Présence possible de boue sur le chantier (notamment en galerie et dans les zones de terrassements) et de graisse au tunnelier :

Equipez-vous en conséquence : vêtements confortables (pantalons), ne craignant pas les salissures;

- La consommation d'alcool et/ou de drogues est strictement interdite.

Lors de la visite, vous devez disposer de toutes vos capacités.



Tout écart met en danger votre sécurité mais aussi celle de ceux qui vous entourent.

- Utilisation du téléphone portable :

L'utilisation de votre téléphone professionnel et personnel est interdite dans les emprises travaux. Eteignez votre portable pour votre sécurité.



- Tabac :

Il est interdit de fumer dans les ouvrages souterrains (tunnels, puits, cavernes,...), dans les bureaux, les réfectoires, les sanitaires, les vestiaires et tout autre lieu clos.

Fumer est possible en plein air.



- Equipement de Protection Individuelle



Le port du casque, de chaussures ou de bottes de sécurité et de vêtements de haute visibilité est obligatoire sur tout le chantier.

Il est obligatoire de disposer de protections auditives avec soi et les porter lorsque le bruit devient important.

Le port des lunettes de sécurité est obligatoire dans les zones où des projections de liquides ou de solides peuvent se produire (béton projeté, meuleuse...).

A défaut d'équipement individuel, votre accompagnateur mettra à votre disposition les équipements.



A la fin de votre visite pensez à rendre les EPI qui vous ont été prêtés.

3.